

Vœu de soutien du Conseil municipal de Malakoff à la vie associative
Voté à l'unanimité lors de la séance du 27 janvier 2016

Le tissu associatif joue un rôle essentiel en matière de lien social, en France, dans notre région d'Ile-de-France et dans les communes et territoires intercommunaux. Mais plus encore, le monde associatif peut se révéler demain un acteur déterminant dans le grand chantier du "vivre ensemble" et du renouveau démocratique auxquels nous tenons plus particulièrement. Alliées objectives des projets d'intégration et d'accueil de réfugiés, de l'accompagnement des jeunes en difficulté et en recherche d'emploi, d'accès aux activités culturelles et sportives ou d'éducation populaire, les associations sont des acteurs majeurs de l'activité culturelle et sociale en agissant sur tous les fronts, y compris environnemental, au plus près des activités et des préoccupations des habitants au sein de leur lieu de vie.

Il convient aussi de souligner le rôle économique du monde associatif dont la dynamique repose sur l'activité de plus de 12 millions de bénévoles et d'environ 2 millions de salariés ; ce qui représente 3% du PIB, et dont les « plans sociaux » successifs, s'ils ont peu d'impact médiatique, sont néanmoins dramatiques.

En effet, bien que la vie associative ait été déclarée « Grande cause nationale 2014 », et malgré la signature d'une Charte d'engagements entre l'Etat, les associations et les collectivités territoriales, les effets concrets sur ce secteur en grande difficulté ont du mal à se faire sentir dans un contexte économique et budgétaire difficile. En outre, nous déplorons des procédures de soumission de projet et d'allocation de financement lourdes et une articulation complexe entre les différents guichets nationaux, locaux voire internationaux. Considérant les difficultés rencontrées par le secteur associatif, acteur économique, social et culturel majeur, le Conseil Municipal de Malakoff, réuni le 27 janvier 2016, demande :

- **Une coordination et un réajustement de l'effort** national, régional, départemental et métropolitain en direction des associations de rayonnement local les plus fragiles ; cette coordination doit s'effectuer au travers de la mise en place d'un **observatoire du « secteur associatif »** au sein de la Métropole du Grand-Paris, avec des relais dans les Territoires, et d'une **mission de coordination** au Conseil Régional d'Ile de France pour assurer la cohérence des différents guichets et structures d'aide au secteur ;
- **Un plan d'actions ciblé envers les associations les plus en difficulté en Ile-de-France** qui se voient contraintes de licencier leurs salariés ou qui ne prennent pas le risque d'embaucher, notamment pour pouvoir bénéficier du dispositif d'allègement de charges salariales et des emplois d'avenir : ce plan d'actions, coordonné à l'échelle régional, est à décliner au sein des différentes Territoires de la Métropole du Grand Paris, notamment au travers des missions de développement économique et d'insertion.

Le Conseil Municipal s'engage pour sa part, à l'échelle de la commune de Malakoff, à poursuivre l'accompagnement du secteur associatif, en fonction des moyens financiers, par des aides matérielles et financières, à favoriser leur visibilité et promouvoir leurs activités, ou à les accompagner dans le montage de dossiers de subventions ou de recrutements. Il souhaite que ce dispositif communal s'intègre dans une dynamique plus large et cohérente à l'échelle de la Métropole et de la région d'Ile-de-France.